

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

Charte

L'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie de l'UGA offre aux utilisateurs, quel que soit leur attachement, des ressources technologiques de haut niveau. Ses conditions d'accès, et ses règles de fonctionnement, sont régies par une charte.

Toutes personnes désirant utiliser ou faire appel aux services de l'Unité doit pour en avoir l'accès, lire, approuver la charte et s'y conformer. Les Laboratoires utilisateurs de l'Unité, s'engagent à se tenir informer des modifications de la charte qu'ils auront signé en premier lieu (informations par mails). Elle affiche de manière formalisée certains engagements. Elle s'appuie sur des formulaires et des fiches qui sont modifiés ou créés selon les demandes ou les nécessités.

PROCEDURE D'UTILISATION DE L'UNITE – MEDICO – TECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE CYTOLOGIE-HISTOLOGIE

L'Unité est ouverte à toutes personnes ayant des besoins occasionnels ou permanents en histologie expérimentale. Elle est en mesure de proposer à tout le personnel scientifique, des formations, des prestations de service (en paraffine et en cryotomie), des mises à disposition d'appareillages et des produits nécessaires à la réalisation de l'ensemble des techniques de microscopie photonique (fixation, inclusion, coupe, coloration) comme techniques d'immunomarquages. Ainsi, certains travaux peuvent être réalisés par les demandeurs uniquement s'ils sont formés, ou confiés à la technicienne.

CONDITIONS D'ACCES

La validation de son accès aux services proposés ne peut s'effectuer qu'à la suite d'un entretien avec le responsable de l'Unité. L'intéressé s'adresse ensuite au personnel de l'Unité pour les formalités.

Le formulaire de projet doit être complété en proposant un résumé du projet, compréhensible par du personnel non scientifique, sur lequel le ou les demandeurs travaillent. Il doit renseigner les prestations souhaitées, la nature des échantillons, puis être signé. Si un nouvel utilisateur (souvent des stagiaires) travaille sur un projet déjà en cours, il doit être rajouté sur le formulaire du projet, puis signer. La fiche d'engagement « être accompagné(e) sur la plateforme » (par un personnel ou un thésard) doit être obligatoirement signée.

Les fiches de traçabilité des échantillons et les tableaux correspondant au travail réalisé sur les échantillons lui sont donnés en fonction du choix des postes de travail au fur et à mesure de l'avancement des travaux de chaque utilisateur, c'est à lui d'en faire la demande. Les échantillons qui ne sont pas accompagnés des fiches correspondantes sont refusés.

L'ensemble des formulaires, est remis au personnel de l'Unité par l'utilisateur ou le référent d'équipe,

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

dûment remplis et au plus vite, car le nouvel utilisateur obtient l'accès, pour ses formations en priorité, lorsque tous les formulaires sont signés par les responsables. Le formulaire relatif aux formations est complété au fur et à mesure des besoins de l'utilisateur sur le projet (un formulaire par utilisateur).

En dehors des jours ou des plages horaires conventionnels (du lundi au vendredi / de 8h à 18h) l'utilisateur a interdiction de pénétrer au sein de l'Unité (sauf demande expresse auprès du personnel et du responsable).

DESIGNER UN REFERENT / SES RESPONSABILITES

Afin d'éviter aux équipes du site Santé le coût d'une formation pour chaque futur utilisateur, chaque équipe, doit désigner un référent utilisateur responsable, formé par Le personnel de l'Unité, qui accompagne et encadre chaque nouvel utilisateur de son équipe. Il doit tenir à jour une liste des utilisateurs qu'il forme et dont il est responsable. Il doit noter pour chaque utilisateur la ou les formation(s) donnée(s) et sa durée ; sachant que la formation pour les stagiaires est renforcée. Il s'engage à les informer sur l'ensemble du fonctionnement de l'Unité dans le respect de la sécurité et des règles de bonnes pratiques de laboratoire. Il doit se rapprocher du personnel de l'Unité pour s'informer de tout changement.

RESERVATION D'APPAREILLAGES

L'utilisateur s'engage à réserver ses créneaux d'utilisation d'appareillages sur le planning en ligne dédié à cet effet ; à compléter le cahier de travail. Il s'engage également à ne pas réserver de façon inconsidérée les appareils et automates, car tout créneau non annulé avant 24h à l'avance sera facturé.

L'utilisation des appareils est facturée à tous les utilisateurs (internes / externes). Les consommables nécessaires à l'utilisation des appareils ne sont pas pris en compte dans le forfait de réservation facturé à l'utilisateur.

UTILISATION DU MATERIEL

L'utilisateur d'appareillages de la communauté doit respecter des règles de bonnes pratiques de laboratoires et de sécurité.

L'utilisateur ne peut utiliser les appareils et automates qu'après avoir suivi une formation (par le personnel responsable ou le référent de l'équipe) au cours de laquelle l'accent sera mis sur les consignes particulières liées à l'utilisation de certains produits et/ou équipements suivant les règles de bonnes conduites de laboratoire et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

L'automate à immunohistochimie n'est pas un appareil libre d'utilisation, seul le personnel est habilité à son fonctionnement.

L'utilisateur ne devra en aucune façon mettre en fonctionnement l'automate à déshydratation sur la nuit (durée : 12heures environ ; selon les programmes) pour moins de 5 échantillons.

BONNES PRATIQUES

Tous les équipements, appareils, automates, matériel et instruments de travail, nécessaires aux manipulations techniques, doivent être nettoyés à la fin de chaque session. Tout déchet doit être éliminé dans les poubelles et containers prévus spécifiquement à cet effet.

Les consignes usuelles de laboratoires doivent être respectées. Ainsi, le port de gants de protection, de lunettes, de masques appropriés (selon la manipulation) et d'une blouse est obligatoire ; ce matériel n'est pas fourni par l'Unité. Aucun matériel ne doit être laissé sur la paillasse ou sur les appareillages. L'utilisation des systèmes de sécurité présents sur les appareils (cryostat ; microtome) est obligatoire au cours et à la fin de leur utilisation.

Comme pour tout équipement collectif, le bon fonctionnement dépend du soin que chaque utilisateur prend. Aussi, l'utilisateur s'engage à respecter les consignes qui lui ont été données lors des formations obligatoires afin de préserver le matériel en place ; il a également l'obligation de signaler tout problème rencontré lors de l'utilisation des appareils et automates (formulaire dédié présent dans les deux salles de l'Unité). Lorsque les règles d'utilisation du matériel ne sont pas respectées (dû à une mauvaise utilisation) et qu'il y a pour conséquence la mise hors service de ce dernier, le responsable de l'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie peut décider d'une radiation temporaire, voire définitive, de l'utilisateur concerné.

REGLES ET DEMANDES DE PRESTATIONS

L'utilisateur doit faire sa demande en remplissant les formulaires dédiés.

Attention ! Les échantillons humains avec risque de prions sont interdits.

- ◆ Les deux salles de l'Unité, la pièce 113 au 1^{er} étage et la pièce 410 du 4^e étage sont des L1, de ce fait :
 - ◆ Tout échantillon doit être obligatoirement fixé au préalable par l'utilisateur. Aucun échantillon pathogène et tissu humain (sain ou contaminé) n'est accepté s'il n'est pas fixé.
 - ◆ Le transport des échantillons est à la charge des utilisateurs. Tout échantillon qui pénètre au sein de l'Unité doit être dans un pot ou tube fermé.

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
 1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

- ◆ L'utilisateur s'engage à posséder ou à fournir, le cas échéant, tous les documents réglementaires qui autorisent l'utilisation de ses échantillons, notamment les agréments OGM pour tout tissu de souris transgéniques ou les autorisations (CODECOH) et consentements des patients pour les prélèvements humains.

Le responsable et le personnel de l'Unité restent en relation avec le demandeur. Ils le préviennent lorsque la commande est prête. Elle doit être récupérée dans les plus brefs délais.

Les demandes de prestations en cours sont interrompues fin mai de l'année en cours pour permettre au personnel de l'Unité de faire le point sur l'année écoulée.

ENGAGEMENT DE L'UNITE – MEDICO – TECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE CYTOLOGIE-HISTOLOGIE DE L'UGA

Assurer un service de qualité

L'Unité s'engage avec les moyens dont elle dispose à fournir des prestations de services et de qualité, une mise à disposition d'appareillage performant nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble des techniques d'histologie classique, et d'immunomarquages.

Elle prend en charge vos échantillons partiellement ou totalement dans le cadre d'une collaboration ou selon votre demande, en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

Elle s'engage :

- ◆ À veiller à l'entretien, la maintenance et à la jouvence des appareillages ; toute panne signalée (formulaire dédié) conduira à une intervention rapide et à la diffusion de l'information auprès des utilisateurs.
- ◆ Au respect des demandes de prestations des utilisateurs.
- ◆ Le responsable de l'Unité peut dans certaines circonstances refuser un travail demandé, dans le cas :
 - ◆ d'échantillons biologiques humains non fixés, le refus est obligatoire et systématique.
 - ◆ d'une mauvaise fixation des échantillons,
 - ◆ de blocs paraffine ou cryo-congelés déjà existants, mais en mauvais état,
 - ◆ d'une commande trop complexe ou trop longue pour être réalisée et obtenir des résultats optimaux à partir des moyens disponibles (matériel ou le personnel).

Informers

Les utilisateurs sont informés de la fermeture partielle ou totale de l'Unité (vacances du personnel, maintenance ou autre).

ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à informer le personnel responsable de tout changement de ses coordonnées,

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
 1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

comme de son départ. Il devra se tenir informé des modifications d'utilisation de l'Unité et de son fonctionnement.

Il s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité de l'unité, et les respecter.

Elles sont regroupées dans des classeurs situés :

- ◆ en salle 113, au-dessus de l'armoire et sur le présentoir fixé sur son flanc, à droite à l'entrée.
- ◆ en salle 410, sur une des étagères du poste de microtomie.

Chaque utilisateur, même autonome, doit compléter au fur et à mesure les formulaires pour la déshydratation et l'inclusion d'échantillons, la coupe, la coloration, les tableaux regroupant les échantillons... Afin de garantir une traçabilité des travaux réalisés au sein de l'Unité (démarche qualité). Il doit récupérer ses échantillons des locaux de l'Unité après chaque intervention.

Lorsque l'utilisateur n'a plus besoin des services de l'Unité, il doit le faire savoir au responsable et au personnel de l'Unité. Il doit vérifier qu'il ne reste plus trace de matériel biologique, blocs, lames etc Il restitue la clé s'il est le seul utilisateur de son équipe.

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

L'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie s'engage à ce que toutes les informations concernant les échantillons des utilisateurs ne soient pas divulguées. Toutefois, si certaines informations nécessitent d'être connues dans le cas de mise à disposition d'échantillons, cela ne pourra se faire sans l'accord de l'utilisateur propriétaire des échantillons.

Afin de pouvoir contacter efficacement les utilisateurs, une liste de diffusion de leurs coordonnées professionnelle est à disposition dans chaque salle de l'Unité.

L'utilisateur peut demander la radiation de son nom des listes de l'Unité à tout moment. Par voie de conséquence, il n'aura plus accès à ses services.

LA TARIFICATION DE L'UNITE – MEDICO – TECHNIQUE DE CYTOLOGIE-HISTOLOGIE

Chaque utilisateur, équipe ou laboratoire de l'Unité peut demander la tarification.

Les tarifs peuvent être réajustés chaque année.

- ◆ La tarification des prestations de l'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie de l'UGA, présente 3 catégories d'utilisateurs :
 - ◆ La première catégorie intitulée « Internes : Site Santé » prend en compte les chercheurs du Site Santé, quelles que soient leurs tutelles (CNRS, INSERM...).
 - ◆ La seconde catégorie intitulée « Extérieurs » prend en compte l'ensemble des chercheurs de l'UGA.
 - ◆ la troisième catégorie intitulée « Privé » regroupe l'ensemble des personnes du privé.

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
 1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

2 tarifications : 1-Tarifcation des prestations de service
 2-Tarifcation pour la mise à disposition de postes de travail

Internes : Site Santé Jean Roget
 IAB
 Hôpital
 GIN

Extérieurs : UGA CEA
 Campus-Domaine Universitaire, St-Martin-d'Hères
 Start Up

Privés : Laboratoires privés pharmaceutiques
 Vétérinaires ...

Les sommes perçues via la tarification permettent d'assurer les coûts de maintenance, ainsi qu'une mise à jour technologique.

MENTION DE L'UNITE – MEDICO – TECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE CYTOLOGIE-HISTOLOGIE / PUBLICATIONS

Mention de l'Unité dans les publications.

Dans un souci de valorisation, il est convenu qu'il soit fait mention de l'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie de l'UGA dans toute publication utilisant des données obtenues par ses services.

Les utilisateurs doivent transmettre au responsable du site impliqué, les références de toutes les publications mentionnant le service de l'Unité – Médico – Technique Universitaire de Cytologie-Histologie de l'UGA. L'objectif est de souligner l'efficacité des investissements et faciliter les demandes de financement pour l'acquisition de nouveaux appareillages et de leur maintenance.

Implication du personnel de l'Unité – Médico – Technique Universitaire de Cytologie-Histologie.

Les utilisateurs ne sont en aucune manière tenus d'inclure le personnel de l'Unité dans la liste des auteurs lors de publications. En revanche, si le personnel a participé de façon très significative à un travail donné, dans le cadre d'action dépassant ses activités normales au sein de l'Unité technique à laquelle il est rattaché, l'opportunité de placer cette personne dans la liste des auteurs est laissée au libre arbitre de l'utilisateur.

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

DEMARCHE SECURITE

L'élaboration des mesures de prévention, des procédures et consignes mises en œuvre, sont faites en étroite relation avec la direction prévention des risque UGA.

Les missions essentielles de cette démarche sont les suivantes :

- ◆ La formation des utilisateurs aux risques liés à l'activité et aux règles de sécurité au sein de l'Unité.
- ◆ l'identification des dangers et la mise en place de mesures préventives.
- ◆ la mise en place de mesures et consignes.

DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité mise en œuvre dans un premier temps a pour objectif de garantir la traçabilité des travaux, notamment avec l'utilisation systématique des cahiers et des fiches.

Le choix d'une maintenance optimale pour le parc des appareils et automates de l'Unité garantit la fiabilité des résultats ; il assure également la rapidité des interventions sur les appareils en cas d'éventuels problèmes.

Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie

Elle est localisée au Bâtiment Jean Roget / Elle se divise sur deux étages
1^{er} étage en salle 113 / 4^e étage en salle 410

Projet n° :

**Je soussigné(e) _____, m'engage à respecter sans restriction les
termes de la présente charte de l'Unité – Médico – Technique universitaire de Cytologie-Histologie**

Fait à _____ le :

Nom, prénom du demandeur :

Laboratoire, équipe, lieu :

Mention « lu et approuvé » et signature :

Nom et signature du responsable du projet :

Nom et signature du responsable du laboratoire :

Nom et signature du responsable de l'Unité de Cytologie-Histologie :